

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 DECEMBRE 2016 (20 HEURES 30)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 16 décembre 2016

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, BUFFARD Christine, LEREBOURG Elisabeth, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, OGER Benoît, JARDIN Rodolphe, GALMEL Isabelle, LEGER Jean-Luc, ROUCHERE Anne-Marie, LEVILLAIN Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): LE BEC Arnaud (pouvoir donné à Monsieur Rodolphe JARDIN).

ABSENT(S) : MM..

Madame Marie-Pierre FERRAND a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION BATIMENT MAIRIE SALLE POLYVALENTE DELIBERATION POUR EMPRUNT

Mr le Maire donne lecture du dossier en rappelant l'échéancier : le 16/12 : ouverture des plis, le 23/12 : analyse des 34 dossiers. Il rappelle également les critères de jugement des offres.

Mr le Maire présente en diaporama le récapitulatif des offres proposées.

Elisabeth LEREBOURG fait remarquer qu'il y a eu une erreur de report en ce qui concerne le lot N° 7 peinture ravalement attribué à l'entreprise Lebouvier. Il faut lire **18 894,38 €** au lieu de 15 509,02 €. Ce qui porte le total HT à **462 329,67 €**, la TVA à 92 465,93 €, et le TTC à 554 795,60 €.

Mr le Maire fait le récapitulatif du financement de ce projet :

Coût total des travaux	538 285 € HT
Subventions	278 338 € HT
Reste à financer	259 947 €
Fonds propres	284 000 €
Il reste	24 053 € en réserve pour chaises, tables, vaisselle...

Mr le Maire propose le modèle de délibération pour l'attribution des marchés de travaux.

DEL 2016/047

En application de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2015 approuvant le plan de financement pour le projet de rénovation et d'extension du bâtiment Mairie / Salle polyvalente ;

Vu le code des marchés publics ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée en 11 lots séparés lancée le 19 novembre 2016 pour l'agrandissement, la rénovation du bâtiment qui abrite la salle polyvalente et la mairie de Bricqueville la Blouette.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 16 décembre 2016 pour l'ouverture des plis et a constaté qu'il y avait 34 plis reçus. Aucun pli n'a été reçu pour les lots 2 et 3 la commission constate donc que les lots 2 et 3

sont infructueux. La commission mandate l'architecte pour contacter des entreprises susceptibles de répondre aux lots 2 et 3 dans le cadre d'une procédure négociée

La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau ce 23 décembre à 16h, elle a analysé l'ensemble des 34 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres mieux disantes, celles des entreprises suivantes :

- - Lot n° 1 – Démolition Terrassement Gros Œuvre : l'entreprise DUVAL
Sise à Coutances (Manche)
Montant HT : 135 012,19 €
Montant TTC : 162 014,63 €

- Lot n° 2 – Couverture Zinguerie : EURL LM Couverture
Sise à St Pierre de Coutances (Manche)
Montant HT : 12 150,00 €
Montant TTC : 14 580,00 €

- Lot n° 3 – Etanchéité : EURL LM Couverture
Sise à St Pierre de Coutances (Manche)
Montant HT : 15 718,15 €
Montant TTC : 18 861,78 €

- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium : BRIENS AML
Sis à La Haye (Manche)
Montant HT : 36 901,90 €
Montant TTC : 44 282,28 €

- Lot n° 5 – Menuiseries intérieures bois : SARL LEPRETRE
Sis à Heugueville sur Sienne (Manche)
Montant HT du marché: 38 386,80 €
Montant TTC : 46 064,16 €
Plus option bois pour 6 605,85 € HT

- Lot n° 6 – Platerie sèche Plafond Isolation : SARL LEPRETRE
Sis à Heugueville sur Sienne (Manche)
Montant HT : 67 563,30 €
Montant TTC : 81 075,96 €

- Lot n° 7 – Peinture Ravalement : Entreprise LEBOUVIER
Sis à Agon-Coutainville (Manche)
Montant HT : 18 894,38 €
Montant TTC : 22 673,26 €

- Lot n° 8 – Carrelage Faïence : SAS Claude LEBLOIS CV
Sise à Pontorson (Manche)
Montant HT : 26 055,00 €
Montant TTC : 31 266,00 €

- Lot n° 9 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : Entreprise LAFOSSE
Sise à Condé sur Vire (Manche)
Montant HT : 70 421,35 €
Montant TTC : 84 505,62 €
Plus option change bébé pour 513,69 € HT

- Lot n° 10 – Electricité : SAS LECOEUR Laurent
Sise à Agon-Coutainville (Manche)
Montant HT : 41 226,60 €
Montant TTC : 49 471,92 €

- Lot n° 11 – Equipement cuisine : SOVIMEF FROID LECORNEUR
Sis à Agneaux (Manche)
Montant HT : 25 866,68 €
Montant TTC : 31 040,02 €

Concernant les lots 2 et 3 déclarés infructueux, lors de la commission d'ouverture des plis, le maître d'œuvre présente dans le cadre de la procédure négociée deux propositions par lots pour les lots concernés, la mieux-disante étant retenue, à savoir : lot 2 : EURL LM Couverture, lot 3 : EURL LM Couverture.

Deux options ont été proposées dans le cadre de cette procédure concernant les lots 5 (menuiseries intérieures bois) et 9 (change bébé), le conseil municipal décide de retenir ces deux options.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la mieux disante et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif à la rénovation et l'extension du bâtiment Mairie / Salle polyvalente conformément au descriptif ci-dessus rédigé,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marchés de travaux,
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016.

Mr le Maire remercie les membres de la Commission travaux pour le travail accompli.

Questions :

Rodolphe Jardin demande si des sanctions sont prévues pour les entreprises retenues dans le cas d'engagement non tenus.

Cela fait partie de la mission OPC, l'architecte doit veiller au respect des engagements.

Christine BUFFARD demande si des avenants seront possibles. Oui s'ils sont nécessaires.

Marie-France LECONTE demande une précision de plafond de renégociation sur les lots 2 et 3 infructueux. Il est confirmé qu'il s'agit de 25 000 € maxi par lot.

Yannick ROTT précise que l'évaluation de la maçonnerie était de 101 000 €. Toutes les propositions étaient au-dessus. Relancer un nouvel appel d'offres ou se satisfaire ?

COMMUNAUTE DE COMMUNES « COUTANCES MER ET BOCAGE », DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE ET DE SON SUPPLEANT (DANS L'ORDRE DU TABLEAU)

DEL 2016/048 - Suite à la publication de l'arrêté préfectoral ASJ/16-2016 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, il y a lieu de désigner les conseillers communautaires selon la procédure prévue à l'article L 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. La répartition proposée pour la commune de Bricqueville la Blouette est de un siège.

En conséquence, **Monsieur Claude PERIER**, Maire, est désigné **conseiller communautaire** et **Madame Marie-France LECONTE**, première adjointe, sa **suppléante**.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Rodolphe JARDIN demande au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion : « subvention à l'association Bouge ta Blouette, le point sur la rencontre qui a eu lieu le vendredi 16 décembre entre l'association St Jouvin et l'association « Bouge ta Blouette ».

Prochaine réunion le jeudi 19 janvier 2017 à 20 heures.

Séance levée à 22 heures

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

LEVILLAIN Isabelle

JARDIN Rodolphe

GALMEL Isabelle

OGER Benoît

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yabnick

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth

LEGER Jean-Luc